

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du Mardi 24 Septembre 2019

La Présidente Florence TONON déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale à 20h15.

Bonsoir

Je vous remercie chaleureusement pour votre présence ce soir, qui marque tout l'intérêt que vous portez à notre club.

Je rappelle que cette assemblée générale ordinaire, ne remplace pas l'assemblée générale « traditionnelle » qui aura lieu le 6 décembre 2019.

Nous avons convoqué cette assemblée afin de valider, ou non, le déménagement du siège social du club Avenue Leo Lagrange, dans la nouvelle structure construite par Grand Besançon Métropole. Ce bâtiment a déjà un nom, choisi par G B M : MARIE PARADIS, habitante de Chamonix, qui fut la 1^{ère} femme à gravir le Mont Blanc (juillet 1808).

1. Je me permets un rapide RAPPEL des évènements :

- En 2010 un vaste programme de rénovation des locaux sportifs est mené par la Mairie. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'Equip'sport (validé par la municipalité en mars 2010) avec accueil de la structure Entre-Temps dans les hangars des Torcols.
- Ce projet s'avère infaisable dans les hangars avec l'enveloppe allouée : une proposition de mise à disposition d'un terrain par la commune à Entre-Temps (sur lequel sera construit le bâtiment) est faite.
- Entre-Temps mandate un maître d'œuvre pour cette construction. Refus de financement des partenaires publics pour un projet porté par une association.
- Recherche d'un montage avec portage par une Société Publique Locale (Territoire 25) : coût trop important.

Les responsables des deux associations **Entre-Temps Escalade** (Eric Simon) et le **Club Alpin Français de Besançon** (Michel Lethier) ont estimé que ce projet pouvait constituer une opportunité de faire évoluer leurs activités en rapprochant les acteurs, en fixant en un même lieu leur siège social respectif et en partageant l'utilisation d'espaces existants.

La C.A.G.B. a alors proposé au CAF de Besançon, sur suggestion de Michel Lethier, (alors président du CAF Besançon et élu à la CAGB), d'être hébergé dans cette structure. Un accord tacite, non formalisé, a ainsi commencé à relier les 3 parties.

L'Agglomération décide de prendre la maîtrise d'ouvrage du bâtiment **en juin 2017**.

Il s'agit du 1^{er} équipement sportif de l'Agglomération Grand Besançon Métropole, qui a choisi de mettre à disposition gracieusement ces locaux.

Elue à la présidence du club en décembre 2016, je me suis efforcée, avec les membres du Bureau du club, de gérer au mieux ce dossier. Je me suis déjà attachée à régulariser cette situation puisque **rien** n'avait été acté au niveau du club. Il s'agissait en effet de présenter **officiellement** ce projet (je parle bien de projet) aux adhérents, ce qui fut fait dans un premier temps auprès du comité directeur (présentation du projet par Monsieur PRALON, vice-président de la CAGB en charge du Tourisme et des Sports et Madame PORRAL directrice du Service des Sports de la mairie de Besançon). Le comité directeur du 10 octobre 2017 a alors voté **POUR** l'engagement du club dans ce projet (contre 3 ; abstentions 4 ; pour 12).

Le projet a été ensuite présenté aux adhérents du club lors de l'Assemblée Générale de décembre 2017 : les membres présents ont alors voté **POUR la poursuite de l'engagement du club dans le projet** (contre 1 ; abstentions 10 ; **pour 96**)

La CAGB a continué à travailler sur ce projet, Entre- Temps également. Le CAF a été régulièrement invité à participer aux nombreuses réunions de travail. Nous nous sommes (en petit comité, généralement des personnes du Bureau) rendus à **toutes** les réunions auxquelles nous avons été conviés. Nous avons pu présenter nos exigences en termes de locaux, de surfaces, nos souhaits en matière de fonctionnement.

Toutes nos demandes ont été entendues et étudiées.

Certaines ont été retenues, d'autres non, en fonction des contraintes, notamment budgétaires. A noter que notre fédération, la F.F.C.A.M., a refusé de s'engager financièrement sur le dossier de la construction d'une salle d'escalade.

Le comité directeur du 20 septembre 2019 a voté **POUR** le déménagement du siège social du club avenue Léo Lagrange (contre 0 ; abstentions 2 ; **pour 17**).

2. Je vous présente maintenant les PLANS.

Notre souhait était d'obtenir des locaux plus adaptés que ceux dont nous disposons aujourd'hui.

Nos demandes :

Ce que nous avons obtenu :

- | | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| • sas d'accueil 6 m ² | ~ entrée/ sortie privée |
| • bureau administratif 20 m ² | ~ 17,79 m ² |
| • accueil public 12 m ² | ~ 22,59 m ² |
| • bibliothèque 20 m ² | ~ 19,63 m ² |
| • salle de matériel 15 m ² | ~ 14,97 m ² |
| • salle de réunion 70 m ² | ~ 39,79 m ² mais salle de convivialité de 77,50 m ² |
| • rangement 50 m ² | ~ 32,93 m ² mais possibilité de doubler la surface sous plafond) |
| • toilettes hommes et femmes | |

Dans la structure, des locaux nous sont réservés, exclusivement pour le Club Alpin : il s'agit de : Bureau, bibliothèque, salle de matériel, local de rangement).

D'autres locaux seront partagés (salle de réunion, sanitaires).

Nous bénéficierons de l'espace de la salle de convivialité lors de nos venues hebdomadaires et à la demande lors de manifestations exceptionnelles.

3. PRÉSENTATION DES CONVENTIONS, lecture

3 conventions sont établies, afin de fixer les conditions d'occupation des locaux.

L'occupation des locaux relève du régime **d'occupation temporaire du domaine public**.

Nous nous attacherons à ces 2 conventions (la 3eme concernant les parties ETE/ GBM) :

- convention **CAF/ GBM**
- convention **CAF/ ETE**

Lecture des conventions

Après la lecture des conventions par la Présidente, des réponses ont été données aux diverses questions posées par les adhérents présents. Coût des charges, Présentation de l'association Entre-temps, Evolution des relations avec Entre-temps, occupation d'un créneau pour des adhérents du club pratiquant l'escalade (2 heures le jeudi soir, de 20h à 22h, pour 20 adhérents du CAF).

Intervention du Trésorier : le trésorier rappelle que le coût actuel du local est de 11 000 € par an (loyer, charges locatives, électricité et taxe habitation).

Le loyer sera gratuit pendant 15 ans.

En ce qui concerne les charges locatives E.T.E souhaitait nous facturer une quote-part des frais de fonctionnement de l'ensemble immobilier (5 % correspondant au prorata des surfaces)

Afin de pouvoir présenter à votre assemblée des éléments précis nous avons demandé et obtenu que soit retenu un coût fixé dès aujourd'hui et ETE a accepté que soit repris le montant des charges du siège actuel.

Les charges locatives annuelles de l'éventuel nouveau siège seraient donc de 1 560 €, comprenant les consommations d'électricité, eau, chauffage et les ordures ménagères (il n'y aura plus de taxe d'habitation à payer) .

Le coût de fonctionnement du bâtiment (construit aux normes BBC bien sûr) devant être réduit il sera possible, si cela nous est favorable, de retenir à l'avenir le calcul des charges locatives sur la base du prorata de surface.

Le trésorier précise ensuite que tous les coûts d'installation, maintenance, réparation...etc des installations nécessaires au fonctionnement de l'ensemble immobilier seront supportés par BGM ce qui est bien sûr un avantage indéniable.

L'économie réalisée en année pleine serait donc de 9 000 €.

4. AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

4-1 Avantages

- visibilité pour le club
- signalétique claire

- des locaux mieux adaptés, de plein pied – circulation plus fluide – espace d'accueil plus vaste
- grand parking gratuit à proximité (surface extérieure importante pour événements)
- accès direct (transports en commun)
- économies conséquentes
- implantation du club au cœur d'un pôle sportif (piscine, stade, Palais des Sports) dans ce qui sera un lieu central de renseignements et d'accompagnement pour toutes les pratiques liées à la montagne
- synergie avec Entre-Temps (projets associatifs complémentaires – **ETE se consacrant à l'escalade indoor et le CAF assurant toutes les autres pratiques de montagne Outdoor**)
- Renforcer notre image de partenaire auprès de GBM dans le cadre de l'animation des sports Outdoor, causes mises en avant par la collectivité dans le cadre du Festival Grandes Heures Nature.

4-2 Inconvénients

- abandon du siège historique du club (l'adresse précédente du club était 14 rue Luc Breton dans le même immeuble)
- abandon du centre ville
- modification des habitudes « after club »

Qu'allons-nous faire avec ces économies potentielles ?

Différentes propositions ont été faites, toutes **validées par le comité directeur** :

- encourager le développement de l'École d'Aventure (maintien du tarif actuel)
- réaliser des actions de promotion du club (conférences/ prix réduit sur week-end découverte de la Randonnée)
- augmentation du budget Formation (pour encadrants comme pour les adhérents)
- participation aux frais des encadrants pour l'encadrement des sorties
- renouvellement du matériel de prêt
- dotation pour chaque encadrant (veste ou autre)

Vos propositions seront les bienvenues.

Une discussion se fait avec les adhérents présents dans la salle.

Interventions : il en ressort les propositions suivantes :

- Bloquer la part club dans les cotisations annuelles
- Mettre une boîte à idées au club pour des propositions futures

5. VOTE :

Voilà donc la présentation terminée.

Nous avons fourni tout ce travail depuis de longs mois, pour défendre au mieux les intérêts du club, dans l'éventualité de la réalisation de ce projet.

Nous sommes convaincus du bien fondé de cette nouvelle page que nous avons possibilité d'écrire maintenant. C'est pour cela que notre comité directeur s'est prononcé vendredi dernier POUR le changement de siège social et pour le déménagement.

Je vous invite maintenant à exprimer, à travers votre vote, votre avis.

75 votants représentant 11,4% des adhérents en capacité de voter (+ de 16 ans)

Résultat du vote : Contre : 4 voix Pour : 63 Abstentions : 8 voix

Le déménagement du siège du Club est acté,

il sera programmé au premier trimestre 2020 à la fin du prévis de 6 mois qui sera notifié à l'Evêché, propriétaire des locaux actuels du 4 rue des Granges.

La Présidente CAF Besançon

Florence TONON



le secrétaire de séance

Jacques BRAVO

Secrétaire Général

